



### LES ANNÉES PRISES EN COMPTE

Les BDD unité d'établissement utilisées concernent le 4ème trimestre des années 2008 à 2019.

### L'UNITÉ STATISTIQUE

L'unité statistique est ici l'unité d'établissement, c'est-à-dire « un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Une entreprise qui dispose de plusieurs lieux d'activité, aura plusieurs numéros d'unité d'établissement » (site du SPF Economie).

### LES VARIABLES ET MODALITÉS UTILISÉES

- La dimension de l'unité d'établissement = nombre total des postes de travail occupés dans l'établissement. Elle comporte 9 modalités: moins de 5, de 5 à 9, de 10 à 19, de 20 à 49, de 50 à 99, de 100 à 199, de 200 à 499, de 500 à 999 et 1.000 et plus.
- Le nombre de postes de travail assez proche du nombre de travailleur·se·s. Toutefois, il peut s'en distinguer dans la mesure où certain·e·s travailleur·se·s peuvent être occupé·e·s par plus d'un employeur et sont alors comptabilisé·e·s plusieurs fois. Malgré cela, et conformément à ce que l'ONSS pratique, nous parlerons du nombre de travailleur·se·s pour cette variable.
- Les Région, Province et Arrondissement de l'unité d'établissement.
- Secteur = la commission paritaire de laquelle relève l'employeur.